

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 1er octobre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DDCT 141 Subventions (27.000 euros) à 2 associations dans le cadre de la création de deux Citéslab.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2018, par lequel la Maire de Paris propose une subvention à 2 associations ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement, en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement, en date du 12 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement, en date du 11 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL au nom de la 3^{ème} commission ;

Délibère :

Article 1: Une subvention de 13 500 euros est accordée à l'association BOUTIQUE DE GESTION PARIS ILE DE FRANCE (49981) pour son projet « mise en place d'un Citéslab dans les quartiers du nord-est parisien» dans les 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements (2018_08328). La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 2 : Une subvention de 13 500 euros est accordée à l'association PROJETS-19 (11085) pour son action « création d'un Citéslab dans le nord-est parisien » dans les 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements (2018_01602). La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 3 : Les dépenses correspondantes, soit 27 000 euros au total, seront imputées au chapitre 65, nature 6574, fonction 020, ligne 15001 « Provision pour associations œuvrant pour le développement des quartiers » du budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO